

## Conseil municipal de Marseilles-lès-Aubigny,

Séance du 12/09/2008, 20h00

Présents : Gilles CORNETTE, Roland FLOUZAT, Henriette BOUHOURL, Hubert GRILLON, Philippe DUFOUR, Marie-Laure MICHALET, Nathalie BARRAT, Michèle PASQUIER, Claude HELLELI, Patrick DESFORGES, Carlo CIACCHELLA, Ingrid ROYER, Rosemary FARLEY

Représentés :

- Anic NANDROT représentée par Roland FLOUZAT
- Denise LECORDIER représentée par Hubert GRILLON

Début de séance : 20H00

Secrétaire de séance : Michèle PASQUIER

Lecture du cahier de délibérations et signatures.

### **I. Adhésion de la commune de Saint-Satur au SIEMFLA :**

- Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du SIEMFLA (Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques du Cher) acceptant l'adhésion de la commune de Saint-Satur. Le conseil municipal accepte à son tour cette adhésion, à l'unanimité.

### **II. Approbation des nouveaux statuts de l'Association des communes forestières :**

- Monsieur le Maire présente les modifications des statuts de l'Association des Communes Forestières du Cher et de l'Indre, impliquant pour les communes adhérentes dont fait partie Marseilles-lès-Aubigny, l'adhésion au programme PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) pour un montant de 2,71 €/an. Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adhérer à ce programme.

### **III. Demande d'achat d'une parcelle de terrain par un particulier :**

- Monsieur le Maire présente la demande d'un administré désirant acheter une bande de terrain longeant sa propriété, rue du Pré Sentou. Le conseil demande à la commission de travaux de se rendre sur place pour étudier la question.

### **IV. Candidature à l'adoption d'un agenda 21 avec mission de la Région (programme basé sur le développement durable) :**

- Monsieur le Maire présente au conseil le concept d'Agenda 21 pour l'adoption duquel le Conseil Régional propose d'accompagner les collectivités désireuses de s'engager dans cette démarche. Celle-ci représente un programme global d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle, destiné à privilégier le développement durable dans toutes les démarches de la commune. La première étape consiste à faire un diagnostic des pratiques et d'évaluer leur impact selon les critères de développement durable. Il s'agit dans un premier temps de constituer un dossier de candidature auprès de la Région. Monsieur le Maire propose, dans la perspective des projets d'urbanisme à venir et de leur impact important sur l'avenir du village, de se porter candidat à ce projet d'adoption d'un Agenda 21. A l'unanimité, le conseil charge Monsieur le Maire de constituer et de déposer ce dossier. Il désigne un référent élu en la personne de son Maire, Gilles CORNETTE, et charge celui-ci de désigner un référent technique.

**V. Réhabilitation de la décharge municipale :**

- Monsieur le Maire présente le rapport du Conseil Général sur l'inventaire qu'il a mené des anciennes décharges brutes du département. Cet inventaire prescrit des travaux à mener pour réhabiliter notre ancien dépôt d'ordures de la rue des Essarts, abandonné en 1985. Le Conseil prend note des prescriptions de ce rapport et élaborera un calendrier prévisionnel concernant ces travaux dont le montant est évalué à 55 300 €.

**VI. Désignation de délégués du Préfet pour révision des listes électorales :**

- Monsieur le Maire précise qu'il a proposé à Monsieur le Préfet les noms de J-P Prudhomme, J-J Lecordier et J. Aguilar pour la désignation d'un délégué du Préfet à la commission de révision des listes électorales.

**VII. Réfection de l'éclairage public :**

- Monsieur le Maire présente au Conseil les devis de réparation de luminaires, établis par le SDE qui prend en charge la moitié du coût de ces réparations. Le Conseil donne son accord pour engager ces réparations.

**VIII. Alimentation en gaz du lotissement des Bâtis :**

- La société Antargaz, qui exploite le réseau d'alimentation en gaz des Bâtis, a contacté la commune. Elle programme la réfection complète de ce réseau et demande, pour cela, une participation financière à la commune d'un montant de 19 000 € sur un montant total de 52 000 €. Avant de prendre une décision, le Conseil décide d'organiser une réunion avec les habitants concernés.

**IX. Bilan de la recherche en eau :**

- Les demandes de subvention sont en cours mais le délai d'obtention de celles-ci risque d'être long. Les discussions menées avec la commune de Jouet-sur-l'Aubois, co-

décisionnaire, débouchent sur la possibilité d'autofinancer le premier forage de reconnaissance programmé dans les bois entre les deux communes. Le résultat de ce forage va conditionner la suite à donner et attendre plusieurs mois risquerait de repousser ce forage à l'été 2009 pour retrouver des conditions favorables. Il est, en effet, souhaitable de le réaliser en période sèche pour être sûr que le débit d'eau observé ne se révélera pas inférieure en exploitation. Des devis sont encore attendus qui vont permettre de prendre une décision.

**X. Questions diverses :**

- Désignation du groupe de travail chargé de la préparation de l'exposition 2009 sur le canal : Gilles CORNETTE, Roland FLOUZAT, Carlo CIACHELLA, Marie-Laure MICHALET, Nathalie BARRAT. Monsieur le Maire informe le Conseil que VNF a déjà donné son accord pour la consultation de ses archives à Briare.
- Prêt des sabots de la collection Jougneau au SIACL de Varennes-Vauzelles : Le Conseil accepte à l'unanimité de prêter la collection de sabots de Simon Jougneau au Syndicat Intercommunal d'Animation Culturelle et de Loisirs de Varennes-Vauzelles qui organise une exposition intitulée « Les copeaux de bois », du 18 au 22 septembre 2008. Une convention de prêt sera signée à cette occasion.
- Bilan de la saison de la base de canoës : Malgré une météo mauvaise qui empêcha toute activité durant onze journées, le bilan est positif avec 205 personnes ayant pratiqué la descente de Loire. Cette expérimentation menée pendant tout le mois d'août a permis d'entrevoir les améliorations à apporter la saison prochaine. Le Conseil se félicite de la collaboration avec le Bourges Canoës Kayaks Club qui a été excellente. Il décide, à l'unanimité, de verser au BCKC une subvention de 3 150 €.
- Point sur l'étude d'urbanisme : La préparation de l'audit d'aménagement est actuellement en cours avec le concours de M. Gueniot, DDEA. Des subventions seront demandées dès que possible.
- Vote du montant de l'indemnité versée au diocèse pour le concert de musique baroque du 28 juin dernier : Le Conseil approuve à l'unanimité le versement d'une indemnité de 50 € au Diocèse qui a accepté que soit organisé ce concert dans l'église.
- Le Conseil accepte de prendre en charge le coût de la piscine de La Charité pour les scolaires d'un montant de 1 188 €.
- Le Conseil accepte les termes de la convention passée avec VNF concernant la concession d'équipements légers de plaisance de la halte repos et accepte le règlement de la redevance d'un montant de 2 496,22 €

- Choix de l'entreprise attributaire du changement des fenêtres de l'étage de la mairie : le Conseil décide de confier ce chantier à l'entreprise Store et Décor de Fourchambault.
- Virements de crédits : Le Conseil décide d'un virement de crédit d'un montant de 17 200 € du chapitre 011-compte 61522 vers le chapitre 66-compte 66111
- Rejet de la nouvelle station d'épuration : Suite au diagnostic de réseau d'assainissement, l'augmentation de la capacité de la station d'épuration est indispensable. Le Conseil décide d'approuver le principe de la création d'une station de roseaux plantés au dessus du lotissement du Pré Sentou avec rejet des eaux traitées à la Loire.
- Pendant les congés de l'épicerie de Mme SUARD qui assure le dépôt de pain, le Conseil décide de prendre en charge l'organisation de ce dépôt du 22/09/2008 au 06/10/2008. Il sera tenu bénévolement par des membres du Conseil. Horaires d'ouverture : 8h à 12h30.
- M. CIACHELLA souhaite que l'élagage total des arbres de la Place du 8 mai 1945 ne soit pas fait plus d'un an sur deux. M. HELLELI demande ce qui peut être fait concernant le conifère taillé vers la Poste. La commission travaux va étudier tout cela.
- Le Conseil accepte le remboursement au club des Pingouins des plateaux repas invendus pendant la fête patronale. Une subvention de 171,50 € sera versée au club.
- Fichier EDVIGE : Le Conseil proteste contre la création de ce fichier et demande, à l'unanimité l'abrogation du décret l'instituant.

Clôture de la séance à 01h10.